

49-53 CE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 23, rue François 1er - 75008 Paris
497 896 530 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

La société **53 CE HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 12.001.000 euros, dont le siège social est situé 23, rue François 1er, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 814 875 209, représentée par son Président, la société French Properties Management, elle-même représentée par Monsieur Gilles de Boissieu,

associé unique de la société 49-53 CE (la « **Société** »),

Après avoir constaté que la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement avisée des présentes décisions,

A pris des décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte nette comptable de (9.447.234) euros,

donne quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, soit une perte nette comptable de (9.447.234) euros, intégralement au compte "Report à nouveau" lequel, à l'issue de cette affectation, s'élèvera à la somme de (67.797.601) euros.

Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique,

prend acte, que la Société, n'a conclu aucune convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, intervenue directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, son associé unique ou la société contrôlant l'associé unique, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

prend acte (i) de la fin des mandats de Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire et de Auditex, commissaire aux comptes suppléant et que (ii) la Société n'est plus tenue de désigner un commissaire aux comptes en application de la loi,

décide, en conséquence, de ne pas désigner de commissaires aux comptes et de ne pas renouveler les mandats de Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire et de Auditex, commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique et par le Président.

Le présent procès-verbal est signé par voie de signature électronique au moyen du procédé DocuSign, lequel permet, conformément aux stipulations des articles 1366 et 1367 du Code civil, une identification fiable de l'auteur de la signature électronique.



53 CE HOLDING

Représentée par son Président, French Properties Management, elle-même représentée par Monsieur Gilles de Boissieu

Associé unique